



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Travaux de mise aux normes de sécurité de divers bâtiments,
programme 97/98 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 1997, nous avons désigné le maître d'oeuvre pour les travaux de mise aux normes sécurité de divers bâtiments programme 97 - 98.

Les études d'avant projet ont été réalisées sur la base des prescriptions des Commissions de Sécurité ou des contrôles effectués par bureaux de contrôle agréés.

Il s'avère qu'après ces études d'avant projet détaillé, il est nécessaire de prendre en compte une augmentation dans la masse des travaux découlant plus particulièrement :

- de la vétusté de certaines installations de chauffage au gaz.
- des mises aux normes constructives liées à la conformité gaz (isolements feu, ventilations, ...).
- du coût des travaux suite aux prescriptions des commissions concernant les dispositions constructives (isolements feu, issues, désenfumages, moyens de secours...)
- de la prise en compte de la rénovation des transformateurs électriques MT/BT.
- du coût des protections incendie et des personnes, des installations électriques.
- de la difficulté d'évaluation initiale sans avoir fait les études détaillées concernant plus de 250 prescriptions sur 140 bâtiments.

En conséquence, pour pouvoir réaliser l'ensemble des travaux et pour que le groupement de maîtrise d'oeuvre SOGELERG-SOGREAH-PRAUD Ingénierie et EVEN STRUCTURES, puisse établir le projet et le dossier d'appel d'offres concernant les travaux, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre indiquant que le coût prévisionnel global des travaux passera de 7.500.000 F H.T. à 11.000.000 F H.T. avec une nouvelle répartition des différentes tranches.

Le marché de maîtrise d'oeuvre passera ainsi de 495.000 F H.T. avec un taux de 6,6 % à 653.400 F H.T. avec un taux de rémunération de 5,94 % conformément aux clauses du marché.

Les crédits nécessaires à la maîtrise d'oeuvre sont inscrits au budget.

Il est à noter que, compte-tenu de l'importance et de leur nature, les travaux ne pourront être mis en oeuvre totalement en 1998, ce qui permettra de les financer sur les budgets 1998 et 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement SOGELERG SOGREAH PRAUD Ingénierie - EVEN STRUCTURES.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)